

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
INTER MAC	Convention pluriannuelle d'objectifs sans subventions	<p>1. Rassembler des utilisateurs des produits APPLE, avertis ou débutants, afin de leur permettre de progresser dans l'usage de leurs outils informatiques (iMac, MacBook, iPad, iPhone, iPod, etc...) en mettant en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des séances permettant échanges et aides techniques entre les membres, - des présentations et démonstrations de nouveaux logiciels et nouveaux produits, - du prêt de matériel, livres, logiciels et DVD d'auto-formation, ainsi qu'un accès libre aux contenus de formation déjà traités, - des ateliers photographie <p>2. Dans le cadre de son implication locale, l'Association s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des passerelles avec les cyberespaces installées sur la Commune associée de Lomme, - participer à la vie associative de la Commune (Forum des associations...) et au développement des partenariats avec les acteurs sociaux, culturels et éducatifs municipaux et associatifs lommeois.
	Convention de mise à disposition de locaux	<p>1. Salles dénommées « C.F.R.S » situées dans l'école Michelet, 112 sise rue du XXème siècle à Lomme o tous les samedis de 13h30 à 21h30 o les mardis et les mercredis de 19h à 21h00</p>
	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Promouvoir les musiques actuelles en permettant à des groupes musicaux adhérents de répéter dans des locaux mis à disposition de l'association</p> <p>2. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommeois.</p>
GROUPE D'EVOLUTION MUSICALE	Convention de mise à disposition de locaux	<p>1. L'Espace Victor Hugo, rue Victor Hugo à Lomme du lundi au dimanche de 8h00 à 22h30</p>
	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Initier les adhérents à partir de 7 ans, aux danses modernes lors d'ateliers de pratiques artistiques</p> <p>2. Créer et présenter des chorégraphies au public lors de manifestations</p> <p>3. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommeois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	<p>1. Le local n°2 Bâtiment C, Pôle Associatif Michelet 112 rue du XXe siècle à Lomme pour le stockage du matériel à l'usage exclusif</p> <p>2. le pavillon de la Maison des Enfants au 1er étage au 796 avenue de Dunkerque à Lomme les mardis et les vendredis de 18h00 à 21h30 hors vacances scolaires</p> <p>3. Salle du Denier Avenue de Dunkerque à Lomme : o le Mardi de 18h00 à 20h00 (sauf pendant les vacances scolaires)</p> <p>4. la salle Olympia, rue Neuve à Lomme les lundis de 18h à 21h30 uniquement les vacances scolaires sauf celles de Noël et celles de juillet et d'août</p>
INNOV'DANCE	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Initiation et perfectionnement musical de ses membres</p> <p>2. Participation aux animations culturelles et festivités organisées par la Commune</p> <p>3. Participation aux manifestations officielles et patriotiques : célébration du 8 mai et du 11 novembre</p> <p>4. Organisation de 2 concerts annuels publics dans les salles municipales sous réserve de leurs disponibilités. Les modalités d'organisation devront être préalablement concertés avec la Commune.</p> <p>5. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommeois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Une salle de répétition à l'Espace les Tisserands située au sous sol de l'école municipale de musique : tous les mercredis de 18h30 à 22h00 • Un local de rangement situé au sous sol de l'école municipale de musique à titre exclusif

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
F.N.A.C.A	Convention pluriannuelle d'objectifs sans subventions	<p>1. Reconnaître et respecter les droits matériels, juridiques et moraux des anciens combattants et soutenir moralement et matériellement les veuves des anciens combattants</p> <p>2. Contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations</p> <p>3. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les locaux associatifs situés de l'école Roger Salengro 259 avenue Arthur Notebart <ul style="list-style-type: none"> o un local de stockage situé au 1er étage à usage exclusif o salle de réunion située au RDC : <input type="checkbox"/> Réunion de bureau 1 fois par mois (le dernier vendredi) de 14h30 à 17h30 de janvier à mai et de fin août à novembre <input type="checkbox"/> Permanence le 1er et le 3ème samedi de chaque mois de 10h à 12h (sauf juin, juillet et août)
LES ACCORDEONISTES LOMMOIS	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Initiation et perfectionnement musical à l'accordéon</p> <p>2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Salle des Trophées, espace « les Tisserands » - 60 rue Victor Hugo à Lomme <ul style="list-style-type: none"> o Les mercredis de 18h30 à 21h00 (Sauf pendant les vacances de Juillet et d'Août) • Local de stockage à usage exclusif au sous-sol, espace « les Tisserands » - 60 rue Victor Hugo à Lomme
LE CLUB ARTISTIQUE LOMMOIS	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Initier ses membres à l'art pictural</p> <p>2. Organiser des manifestations (expositions entre autres) afin de promouvoir les activités de l'association</p> <p>3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	Local Associatif Ecole Léon Blum, Rue Marx Dormoy à Lomme à usage exclusif
UNC AFN	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Reconnaître et respecter les droits matériels, juridiques et moraux des anciens combattants et soutenir moralement et matériellement les veuves des anciens combattants</p> <p>2. Contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations</p> <p>3. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les locaux associatifs situés à l'école Roger Salengro 259 avenue Arthur Notebart <ul style="list-style-type: none"> o un local de stockage situé au 1er étage à usage exclusif o salle de réunion située au RDC : <input type="checkbox"/> Réunion de bureau 1 fois par mois (le premier samedi) de 15h30 à 18h30
ACSL Association des Clubs Sportives Lommois	Convention pluriannuelle d'objectifs - 23000 euros	<p>1. Promouvoir, développer et organiser toutes les disciplines sur la commune</p> <p>2. Réalisation de projets sportifs communs par la collaboration de toutes les associations locales</p> <p>3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	Convention de mise à disposition de locaux	- Un bureau au stade des ormes, rue de Lomporet à Lomme
Arts Martiaux - sports de Combat - Tonfa - Baton télescopique - baton de Défense pour les métiers de la sécurité - activités gymniques de la force - musculation	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	<p>1. Préparer les jeunes et les moins jeunes à savoir se comporter face à d'éventuelles agressions verbales ou physiques par une pratique issue de différents arts martiaux et sports de combat accessibles à tous</p> <p>2. Donner des cours</p> <p>3. Participer à des championnats départementaux, régionaux, nationaux ou internationaux organisés par des instances reconnues</p> <p>4. Organiser et/ou participer à des stages avec des formateurs diplômés et déclarés de différentes disciplines</p> <p>5. Pratiquer le renforcement musculaire dans des salles adaptés</p> <p>6. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
		- La salle des sports Victor Hugo, rue Victor Hugo à Lomme

ASSOCIATION muscuatou	Type de conventions	OBJECTIFS
	convention de mise à disposition de locaux	le lundi et le mardi de 12h00 à 14h00 et de 16h30 à 22h00 le mercredi de 12h00 à 22h00 le jeudi de 8h30 à 14h00 et de 16h30 à 22h00 le vendredi de 12h00 à 22h00 le samedi de 9h00 à 22h00 le dimanche de 9h00 à 14h00 - Et d'un local
BOXING CREATION DE LOMME	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	1. Création de quatre secteurs d'activité au sein de l'association : Secteur « compétition », regroupant les membres licenciés dans les Fédérations de Boxe Américaine et de Kick Boxing auxquelles l'association est affiliée, Secteur « loisirs », ouvert à tous les membres pour des rencontres amicales, Secteur « pédagogique », ayant en charge l'initiation à la boxe américaine et le perfectionnement, Secteur « initiation des jeunes », par la mise en place d'une école de Boxe. 2. Participation aux championnats et compétitions diverses 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux	- L'Espace Victor Hugo (salle de boxe), rue Victor Hugo à Lomme le lundi, le mardi et le vendredi de 18h30 à 22h00 le mercredi et le jeudi de 17h30 à 22h00 le samedi et le dimanche de 8h00 à 12h00 - Et d'un local matériel et d'un bureau
CERCLE PONGISTE LOMMOIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement au Tennis de Table et d'un secteur loisirs ouvert à tous les membres 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	- La salle Domsin, place Domsin à Lomme Mardi de 17h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30 - (3/4 salle) Mercredi de 13h30 à 17h30 (salle), de 17h30 à 19h30 (1/4 salle) Vendredi de 16h30 à 21h30 et jusque 22h30 (le 3 ^{ème} vendredi) Samedi de 13h30 à 16h30 (1/2 salle) Dimanche de 8h00 à 14h00 selon le calendrier des rencontres - Et d'un local de rangement de matériel
CYCLO CLUB LOMMOIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation à différentes sorties 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	- Le sous sol de l'hôtel de ville de Lomme - local de stockage (côté vestiaire de la police municipale)
JIKAN DOJO LOMME	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	1. Rechercher, pratiquer, diffuser et enseigner les principes Aïki des écoles traditionnelles Japonaises d'Aïki Jujutsu 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux	La salle des sports Victor Hugo, rue Victor Hugo à Lomme le dimanche de 14h00 à 21h00
		1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Judo

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
JUDO CLUB LOMME OSML/SRLD	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	- Le dojo, 43 avenue Roger Salengro à Lomme le lundi de 18h15 à 21h00 le mardi et le jeudi de 17h30 à 21h00 le mercredi de 16h30 à 19h30 le vendredi de 17h15 à 20h15 - Des locaux de rangement de matériel - Et d'un bureau
LA JEUNESSE DU MARAIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	- La salle de Gymnastique spécifique, rue du Docteur Menard à Lomme le lundi et le mercredi de 16h30 à 20h30 le vendredi de 16h30 à 21h00 le samedi de 8h30 à 12h00 - Et des locaux de rangement de matériel
LA PROLETARIENNE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation des différentes équipes aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement à la gymnastique 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux	- La salle de Gymnastique spécifique, rue du Docteur Ménard à Lomme le mardi et le jeudi de 16h30 à 20h00 le mercredi de 13h30 à 16h15 le samedi de 14h00 à 18h00 - Et d'un local de rangement
LOMME BASKET CLUB	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement au basket 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	1. La salle des sports Jean Jaurès, 84 avenue de Mont à Camp à Lomme du lundi au jeudi de 17h30 à 22h30 le samedi de 11h30 à 22h30 (selon le calendrier de rencontre) le dimanche de 8h30 à 20h30 2. L Palais des Sports, rue Léo Lagrange à Lomme le mardi, le jeudi et le vendredi de 17h00 à 22h30 le mercredi de 16h45 à 23h00 le samedi de 12h30 à 22h00 le dimanche de 8h00 à 22h30 - des locaux de rangement de matériel - et des salles de convivialité
LOMME FUTSAL CLUB	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Promouvoir la pratique et le développement du football en salle 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois. 1.La salle de la Mitterie A, rue de Lompret à Lomme

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
LOMME FUTSAL CLUB	convention de mise à disposition de locaux et matériels	le lundi de 21h00 à 23h30 le vendredi de 20h00 à 23h00 le dimanche de 14h00 à 18h00 2. La salle Domsin, place Edmond Domsin à Lomme le mercredi de 20h00 à 23h00
LOMME GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement à la Gymnastique Rythmique 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et matériels	1. Le Palais des sports, rue Léo Lagrange à Lomme le mercredi de 12h00 à 16h30 le samedi de 8h30 à 13h00 - et d'un local de rangement de matériel 2. La salle de la Mitterie A, rue de la Mitterie à Lomme le lundi de 18h00 à 21h00 le mardi, le jeudi et le vendredi de 18h00 à 20h00 le mercredi de 13h30 à 18h00
LOMME LILLE METROPOLE HANDBALL	convention pluriannuelle d'objectifs + de 23 000 €	1. Participation de différentes équipes Féminines et Masculines aux championnats et compétitions divers 2. Fonctionnement d'une école de sport, le mercredi après-midi, ouverte aux jeunes, permettant un éveil à la pratique des activités physiques et sportives au travers de jeux pré sportifs et du mini hand 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Développement de l'activité mini hand, pour les enfants de 6 à 12 ans fréquentant les écoles primaires de la Commune 5. Mise en place d'actions de sensibilisation au Hand Ball, dans le cadre du « Projet Educatif Global ». Une concertation aura lieu chaque année entre la Commune et l'Association pour définir les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs 6. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux et de matériels	1. La salle Domsin, place Domsin à Lomme le samedi de 9h30 à 12h00 2. Le Palais des sports, rue Léo Lagrange à Lomme le lundi de 16h30 à 22h00 3. La salle du Parc, rue de la Mitterie à Lomme le lundi, le mardi et le vendredi de 17h30 à 21h30 le mercredi de 13h00 à 22h30 le vendredi de 18h00 à 21h30 le samedi de 10h30 à 12h00 et de 12h00 à 23h00 selon le calendrier des rencontres le dimanche de 9h30 à 23h00 selon le calendrier des rencontres - et des locaux de rangement de matériel
LOMME NATATION TRIATHLON	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation des différentes équipes aux championnats et compétitions divers 2. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat) 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. La Piscine Municipale, avenue de Dunkerque à Lomme le lundi de 11h50 à 13h50 (6 lignes) et de 19h00 à 21h30 (6 lignes et le petit bassin) le mardi de 19h00 à 20h00 (6 lignes et le petit bassin) le mercredi de 11h50 à 13h50 (6 lignes et le petit bassin) ; de 17h00 à 19h00 (2 lignes) de 19h00 à 19h45 (3 couloirs) et de 19h45 à 22h00 (bassins) le jeudi de 19h30 à 22h00 (6 lignes et le petit bassin)

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
		le vendredi de 19h30 à 21h00 (bassins) le samedi de 11h50 à 13h50 (6 lignes et le petit bassin) - et d'un local de rangement de matériel 2. Le stade des ormes, rue de Lompret à Lomme le jeudi de 18h30 à 20h30 (1 couloir)
LOMME ROLLER GIRLS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Roller Derby 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La salle Debert, rue Deberdt à Lomme le mercredi et le vendredi de 20h00 à 22h30
LOMME UNION SPORTING CLUB -section FOOTBALL	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. Le Stade Charles Gide, rue Charles Gide à Lomme Terrain de football et les vestiaires : du lundi au vendredi de 19h00 à 21h30 et d'une salle de convivialité
LOMME VOLLEY BALL	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Volley Ball 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La salle de la Mitterie A, rue de Lompret à Lomme le mercredi de 18h10 à 21h30 le mardi et le jeudi de 20h00 à 23h30 le samedi de 13h00 à 23h30 selon le calendrier des championnats le dimanche de 13h00 à 21h00 selon le calendrier des championnats et d'un local de rangement de matériel
MOTO CLUB ZONE ROUGE 59	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation et organisation de différentes sorties et rencontre entre motards 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de local	Le chalet rue de Lompret à Lomme Salle de réunion le vendredi de 20h30 à minuit le 1er et le 3ème dimanche de chaque mois de 10h00 à 13h00 et d'un local de rangement de matériel
OSML ATHLETISME	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement à l'athlétisme et d'un secteur loisir ouvert à tous les membres 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'état...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
		1. Le stade des Ormes, rue de Lompret à Lomme le lundi et le jeudi de 9h00 à 11h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h30 le mardi de 17h00 à 20h30 le mercredi de 9h00 à 20h30

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	<p>le vendredi de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h30 le samedi de 8h30 à 13h00 le samedi de 8h30 à 21h00 selon le calendrier des rencontres le dimanche de 9h30 à 12h00 le dimanche de 8h00 à 21h00 selon le calendrier des rencontres et de locaux de rangement de matériel et d'une salle de réunion (selon les plannings) 2. La salle de la Mitterie A, rue de la Mitterie à Lomme le samedi de 9h30 à 12h30 en période hivernale</p>
OSML BADMINTON	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	<p>1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement au Badminton et d'un secteur loisirs ouvert à tous les membres 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	<p>La salle Dompain, place Edmond Dompain à Lomme le lundi et le jeudi de 17h30 à 22h00 le mardi de 19h30 à 22h00 (1/4 salle) le mercredi de 18h00 à (3/4 salle) le samedi de 14h00 à 16h30 (1/2 salle) et de 16h30 à 19h00 le dimanche de 8h00 à 20h00 selon le calendrier des rencontres et d'un local de rangement de matériel</p>
OSML FOOTBALL	convention pluriannuelle d'objectifs + de 23 000 €	<p>1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement au football 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	convention de mise à disposition de locaux et de matériels	<p>1. Le stade Léo Lagrange, 170 avenue Arthur Notebart à Lomme le lundi, le mardi et le jeudi de 17h30 à 22h30 le mercredi de 13h30 à 22h30 le vendredi de 17h30 à 23h00 le samedi de 10h à 20h00 selon le calendrier des rencontres le dimanche de 8h00 à 20h00 selon le calendrier des rencontres et de locaux de rangement de matériel 3. Le stade Charles Gide, rue Charles Gide à Lomme le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 18h00 à 19h30 le mercredi de 15h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h30</p>
	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	<p>1. Pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
		<p>1. La Piscine Municipale, avenue de Dunkerque à Lomme les mardis, les jeudis et les vendredis de 12h00 à 12h45 le mercredi de 8h30 à 9h15 2. Le Palais des sports, rue Léo Lagrange à Lomme le lundi de 10h00 à 11h00 le mardi de 14h00 à 15h00 le jeudi de 16h30 à 17h30 3. La Maison des Enfants, avenue de Dunkerque à Lomme le lundi de 18h00 à 19h00</p>

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
OSML GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	convention de mise a disposition de locaux et matériels	le mardi de 18h00 à 21h00 le mercredi de 18h00 à 20h00 le jeudi de 18h00 à 19h00 4. Le Pavillon de la Maison des Enfants, avenue de Dunkerque à Lomme <u>au Rez de Chaussée</u> le lundi et le jeudi de 18h00 à 20h00 le vendredi de 17h00 à 18h00 le samedi de 10h00 à 11h00 <u>au 1er étage</u> le lundi de 18h00 à 20h00 le mercredi de 16h45 à 17h45 le jeudi de 10h00 à 11h00 et de 18h00 à 20h00 5. La salle du Denier, avenue de Dunkerque à Lomme le vendredi de 18h00 à 20h00
OSML HALTEROPHILIE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement à l'haltérophilie et à la musculation 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. La salle d'haltérophilie Jules et Henri Messe à l'Espace les Tisserands, rue Victor Hugo à Lomme du lundi au vendredi de 10h30 à 22h00 le samedi de 11h00 à 20h00 le dimanche de 9h00 à 14h00 2. Le sauna de la piscine municipale en cas de besoin
OSML LUTTE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement à la lutte et d'un secteur loisirs ouvert à tous les membres 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La grande salle de lutte de l'école George Sand, 37 avenue de la République à Lomme le lundi et le vendredi de 17h30 à 21h00 le mardi et le jeudi de 17h30 à 20h30 le mercredi de 14h00 à 21h00
OSML PETANQUE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Création de quatre secteurs d'activité : * Secteur « compétition », regroupant les membres licenciés pour des rencontres amicales, * Secteur « loisirs », ouvert à tous les membres pour des rencontres amicales, * Secteur « pédagogique », ayant en charge l'initiation et le perfectionnement à la pétanque, * Secteur « initiation des jeunes », par la mise en place d'une école de pétanque 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. Le Boulodrome, rue Victor Hugo à Lomme le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 20h00 le 2ème vendredi du mois jusque 23h30 le mercredi de 13h30 à 20h30 le samedi de 13h30 à 19h00 le dimanche de 8h30 à 13h30 - d'une salle de convivialité - et d'un local de rangement de matériel

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
		2. les terrains en schiste extérieurs au Boulodrome
OSML PLONGEE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement à la plongée 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La Piscine municipale, avenue de Dunkerque à Lomme le mardi de 20h00 à 22h00 le vendredi de 21h15 à 22h30 le vendredi de 21h15 à 22h30 - et un local de rangement de matériel
OSM LOMME TENNIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Tennis 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La salle de la Mitterie B, rue de Lompret à Lomme le lundi et le jeudi de 9h00 à 22h30 le mardi de 12h30 à 22h30 le mercredi de 8h30 à 22h30 et de 19h30 à 22h30 (1 court) le vendredi de 10h00 à 22h30 (3 courts) et de 11h30 à 22h30 le samedi et le dimanche de 8h30 à 19h30 - des locaux de rangement de matériel - et d'une salle de convivialité
OSM LOMME TIR	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Tir 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	Le stand de tir au sous sol de piscine municipale, avenue de Dunkerque à Lomme le lundi et le dimanche de 9h00 à 12h00 le mardi, le jeudi et le vendredi de 16h00 à 20h30 le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
OSML TIR A L'ARC	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Tir à l' Arc Olympique 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. Le préau de l'école George Sand, 37 avenue de la République à Lomme le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18h00 à 21h00 le mercredi de 14h00 à 21h00 le samedi de 14h00 à 19h00 le dimanche de 9h00 à 13h00 2. Le pas de tir extérieur de la salle des sports Jean Jaurès, avenue de Mont à Camp à Lomme le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18h00 à 21h00 le mercredi de 15h00 à 21h00 le samedi de 9h00 à 19h00 le dimanche de 9h00 à 13h00
		1. Permettre la pratique de la pêche 2. Organiser des concours de pêche

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
OSML UNION DES PECHEURS LOMMOIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	L'Etang et les locaux annexes au Parc Naturel Urbain, rue du château d'Isenghien à Lomme tous les jours sauf le jeudi du 1er avril au 30 septembre de 6h00 à 20h00 du 1er octobre au 31 octobre de 6h00 à 17h00 et d'une salle de convivialité
SRLD FOOTBALL	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement au Football 3. Formation de ses cadres sportifs (brevet fédéral, brevet d'Etat...) 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	1. La salle Deberdt, rue Albert Deberdt à Lomme le mardi de 20h00 à 22h30 le mercredi de 13h30 à 18h00 le jeudi de 19h00 à 22h30 2. Le stade Van Den Eeden, rue Alberdt Deberdt à Lomme le grand terrain : du lundi au vendredi de 17h30 à 23h00 le mercredi de 13h30 à 23h00 le samedi de 09h00 à 19h00 selon le calendrier des rencontres le dimanche de 07h30 à 19h00 selon le calendrier des rencontres le petit terrain : du lundi au vendredi de 17h30 à 23h00 le mercredi de 13h30 à 23h00 le samedi de 09h00 à 19h00 selon le calendrier des rencontres le dimanche de 07h30 à 19h00 selon le calendrier des rencontres - d'une salle de convivialité - et d'un local de rangement de matériel
SRLD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	1. Pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie. 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	La salle Deberdt, rue Deberdt à Lomme le lundi et le jeudi de 9h00 à 10h00 le mardi et le vendredi de 19h00 à 20h00 le mercredi de 9h15 à 11h15 et de 18h00 à 20h00 et d'un local de rangement de matériel
SRLD MUSCULATION	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	1. Pratique éducative des activités physiques et sportives par l'organisation, le contrôle et le développement de la musculation et contribution à l'éducation, l'intégration et la participation à la vie sociale et citoyenne 2. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux	la salle de Musculation, rue Ollivier à Lomme le lundi et le vendredi de 15h00 à 20h00 le mardi et le jeudi de 9h30 à 13h00 et de 15h00 à 20h00 le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00 le dimanche de 10h00 à 13h00 d'un bureau

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
SRLD TENNIS	convention pluriannuelle d'objectifs - de 23 000 €	<p>et d'un local de rangement de matériel</p> <p>1. Participation aux championnats et compétitions diverses 2. Initiation et perfectionnement au Tennis 3. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	convention de mise a disposition de locaux et matériels	<p>1. La salle Deberdt, rue Deberdt à Lomme le lundi de 11h30 à 13h30 et de 17h30 à 22h00 le mardi de 12h00 à 13h30 et de 16h30 à 19h00 le mercredi de 12h30 à 13h30 le jeudi de 12h00 à 14h00 le vendredi de 12h00 à 13h30 et de 16h30 à 19h00 le samedi de 11h00 à 20h00 le dimanche de 9h00 à 20h00</p> <p>2. Les courts de tennis extérieurs, rue Ernest Wallaert, vestiaires et locaux annexes de la salle de la musculation</p> <p>3. La Salle Mitterie B, rue de Lompret à Lomme le mercredi de 20h00 à 22h30 (3 courts du 1er octobre au 30 juin)</p>
UNION CANINE DES FLANDRES LOMME (U.C.F)	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	<p>1. Participer aux championnats et compétitions diverses 2. Organiser des cours d'éducation canine et des tests d'aptitude à l'éducation du chien 3. Mise en place d'un secteur pédagogique ayant en charge l'initiation et le perfectionnement aux chiens de défense 4. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</p>
	convention de mise à disposition de locaux et de matériels	<p>- Du terrain d'éducation canine, 19 rue de Lompret à Lomme le lundi, le mercredi et le jeudi de 14h00 à 21h00 le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00 le samedi de 9h00 à 21h00 le dimanche de 9h00 à 13h00 - et d'un local de rangement de matériel</p>